## **MAIRIE**

## DE

# COMBON

# ARRÊTÉ N° 2025/102

### PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UNE SOIRÉE HALLOWEEN

### LE VENDREDI 31 OCTOBRE 2025 POUR L'ASSOCIATION LES PETITS COMBONNAIS

Le Maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et 1.2212-2, vu le Code Pénal et notamment ses articles R.321-1, R.321-6, R.321-7, R.321-8, R.321-9, R.321-10 à R.610-5

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L.310-2, R.310-8 R.310-9, I-.310-5, R.310-19

Vu la circulaire préfectorale sur la vente d'objets de mobiliers des particuliers et des professionnels sur les ventes au déballage,

Considérant la demande faite par Madame Cindy LEBOURG, présidente de l'association Les Petits Combonnais, relative à l'organisation de la soirée Halloween prévue le 31 octobre 2025 à partir de 17h à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge ;

# **ARRÊTE**

### Article 1er

L'association Les Petits Combonnais est autorisée à organiser une soirée Halloween le 31 octobre 2025 à partir de 17h à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge.

### Article 2

Madame Cindy LEBOURG, présidente de l'association Les Petits Combonnais, est responsable de l'organisation de la manifestation.

#### Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Maire ainsi que l'association Les Petits Combonnais sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

#### Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Cindy LEBOURG, présidente de l'association Les Petits Combonnais,
- La gendarmerie de Brionne
- Le service départemental d'incendie et de secours

Fait à COMBON, le 07/10/2025

Rémy LECAVELIER DESÉTANGS

Maire de Combon